

# LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 6

4<sup>s</sup>

## *Trois avocats proposent un Antidote aux fautes de français*



Mes André d'Orsonnens, président du conseil et chef de la direction de Druide informatique,  
Pierre Trahan, président de Cedarome Canada et  
François A. Raymond, associé pratiquant le droit commercial et corporatif chez Heenan Blaikie.



# e-colloque international

22 octobre 2012

Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield

FRANCE • GRÈCE • GEORGIE • PAYS-BAS  
PORTUGAL • USA • AFRIQUE • CANADA

Un  
événement  
à ne pas  
manquer!

# ÉTAT DES LIEUX DANS LE MONDE



À l'ère des nouvelles technologies,  
simplifions les choses!

Sous la présidence d'honneur de l'honorable  
**André Wery**, juge en chef adjoint à la cour  
supérieure du Québec

**Conférenciers de renom:**

- M<sup>e</sup> **Christophe Bernasconi**, secrétaire général adjoint à la Conférence de La Haye de droit international privé
- M<sup>e</sup> **Jean-François De Rico Langlois Kronström Desjardins**
- M<sup>e</sup> **Dominic Jaar**, KPMG  
Associé et leader national, Gestion de l'information et administration de la preuve électronique
- Confirmation d'autres conférenciers à venir

Coût: 375 \$ plus taxes

Inscription en ligne: [www.chjq.ca](http://www.chjq.ca)

Formation en voie de reconnaissance par le Barreau du Québec  
Formation reconnue par la chambre des notaires



Chambre des  
huissiers de justice  
du Québec



  
notabene

  
Fédération Nationale des  
Tiers de Confiance

CENTRE DE  
RECHERCHE EN  
DROIT PUBLIC



  
SOQUIJ

 éducaloi

Université   
de Montréal

# Trois avocats proposent un Antidote aux fautes de français

Par André Gagnon

**A**u moment de plonger, ces actionnaires de Druide informatique ignoraient que le produit qu'ils entendaient commercialiser connaîtrait un tel succès. Aujourd'hui, Antidote est le plus grand logiciel d'aide à la rédaction du français au monde, tant par son contenu que par ses parts de marché, avec plus d'un demi-million d'utilisateurs.

À l'automne 1995, Me André d'Orsonnens pratique en litige commercial au sein du cabinet Heenan Blaikie. Il s'apprête à faire tout un saut. Druide informatique, une société qu'il a fondée presque trois ans plus tôt avec les informaticiens Éric Brunelle et Bertrand Pelletier, approche finalement du but. La programmation de la toute première édition d'Antidote, déjà plus longue que prévue, ne devrait plus requérir qu'une année de travail. Il faut maintenant orchestrer la commercialisation de ce futur logiciel. Or le seul contrat dont Druide tire des revenus, conclu avec les Éditions Yvon Blais, parvient à échéance. Et les fonds viendront vite à manquer...

« C'était la décision d'une vie, se rappelle André d'Orsonnens. Je n'aurais pas quitté le confort d'un grand cabinet pour me consacrer à Druide sans l'apport de mes amis Pierre Trahan et François Raymond ».

C'est à la faculté de droit de l'Université de Montréal, en 1980, que Me André d'Orsonnens a rencontré Me Pierre Trahan. À cette époque, ce dernier a déjà jeté les bases d'une prometteuse entreprise dans le garage de sa grand-mère. Cedarome Canada, société productrice d'essences indigènes pour la parfumerie fine et l'alimentation, connaîtra une progression fulgurante. Quinze ans plus tard, Cedarome compte 40 employés et affiche un chiffre d'affaires de 35 millions de dollars.



*Me André d'Orsonnens, président du conseil et chef de la direction de Druide informatique*

En véritable entrepreneur, Me Trahan saisit rapidement l'intérêt du projet que lui présente André et devient un actionnaire important de Druide informatique. « J'ai été séduit par l'impact qu'Antidote allait avoir sur des compagnies comme la mienne. Je me souviens de m'être dit que lorsque mes employés s'expriment dans un français écrit de piètre qualité, cela rejaillit négativement sur l'image de ma société. Cela peut même en affecter la crédibilité ! Une solution comme Antidote était appelée à devenir incontournable. »

« Le risque était néanmoins énorme, précise Pierre Trahan. Mais je faisais confiance à André. Et en abandonnant sa carrière de plaideur dans un grand cabinet, il me démontrait incontestablement toute l'ampleur de sa détermination. »



Mes André d'Orsonnens, président du conseil et chef de la direction de *Druide informatique*, Pierre Trahan, président de *Cedarome Canada* et François A. Raymond, associé pratiquant le droit commercial et corporatif chez *Heenan Blaikie*.

Me François Raymond partage cette confiance. « Lorsque André me confirme qu'il quittera Heenan Blaikie afin de diriger lui-même la commercialisation d'Antidote, je décide de faire le saut avec lui à titre d'investisseur, se souvient-il. J'étais convaincu que *Druide* alignait dès lors l'équipe nécessaire pour compléter la technologie en développement et réaliser son potentiel commercial. »

De son propre aveu, sa contribution à l'entreprise lui a permis de bénéficier d'une expérience enviable pour un avocat pratiquant en droit commercial. « Signer un cautionnement pour les dettes d'une entreprise n'a pas le même impact que d'en préparer un. J'ai acquis une perspective qui commande le respect de mes clients qui vivent ou ont vécu une aventure semblable ».

Deux ans plus tôt, en 1993, Me Raymond avait déjà acquis son premier immeuble à logements. Mais son investissement dans *Druide informatique* constituait un risque beaucoup plus important. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui, pensant le reconforter, lui ont rappelé l'ampleur du défi en avançant que toute perte serait probablement déductible d'un point de vue fiscal !

Le pari de ces trois avocats était à la fois audacieux et inusité : tenter de financer le développement con-

tinu d'Antidote et sa commercialisation sans recourir au capital de risque. Ils y parviendront en utilisant leurs investissements – de même que leurs bilans personnels – comme levier pour obtenir des prêts. Auprès de son institution financière d'abord, mais aussi auprès de nombreux particuliers à qui ils offrent de bons rendements sur de courtes périodes. Les cruciaux crédits d'impôt à la recherche et au développement sont financés grâce au soutien de la société Investissement Québec (alors connue sous le nom de Société industrielle du Québec).

Le succès commercial rapide d'Antidote permettra à nos trois amis de rafler la mise. Tous ces prêts sont depuis longtemps remboursés et les coffres de la société sont bien garnis.

« Si notre logiciel d'aide à la rédaction du français connaît un tel succès, affirme Me André d'Orsonnens, c'est qu'il repose sur un concept unique : unir un correcteur grammatical avancé à de riches dictionnaires afin de lutter contre les fautes qui empoisonnent nos écrits. Un Antidote, donc. Le remède à tous vos mots! »

« Pour réussir, nous savions qu'il fallait que le correcteur soit compétent, plus que tout ce qui existait. Mais il fallait aussi que le contenu des dictionnaires n'ait rien à envier à ses prédécesseurs de papier. Et il fallait que le tout soit simple à utiliser malgré la complexité sous-jacente. Aujourd'hui, l'algorithme d'analyse d'Antidote, continuellement raffiné depuis près de 20 ans, est le plus perspicace de la francophonie. Ses prismes d'analyse, primés par l'Octas de l'innovation technologique et finalistes au concours des Mercuriades, restent uniques neuf ans plus tard. Ses dictionnaires et ses guides forment un ensemble cohérent, plusieurs fois imité, mais jamais égalé », selon l'adage populaire.

Pour assurer sa réussite, *Druide informatique* s'est appliquée à investir un dollar en commercialisation pour chaque dollar investi en R&D. Grâce à une campagne de panneaux routiers unique dans le monde du logiciel, Antidote a été vu 38 millions de fois par les automobilistes québécois en 2008 seulement. Trois ans plus tard, Antidote innovait encore en s'affichant longuement dans les 702 voitures du métro de Montréal ainsi que sur les écrans disposés dans ses nombreuses stations. *Druide*, enfin, a fait le choix stratégique de ne pas vendre ses produits en direct; cette loyauté indéfectible envers ses revendeurs lui

a valu une visibilité exceptionnelle. Antidote figure ainsi parmi les logiciels les plus vendus chez Bureau en gros et Costco. En France, il se classe régulièrement parmi les meilleures ventes de logiciel auprès de la Fnac et d'Amazon.fr.

Depuis la première année complète de commercialisation d'Antidote, en 1997, Druide informatique réalise continûment des profits, la croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires s'établissant à 25 %. Cela lui a permis d'amorcer la diversification de ses activités à même ses fonds autogénérés.

Ainsi, en 2000, Druide s'engage dans la distribution de logiciels en français au Canada. Elle obtient alors l'honneur de distribuer le catalogue informatique des Éditions Québec Amérique. Suivront le prestigieux éditeur français Auralog, puis plusieurs autres.

La société étend ensuite son expertise au papier et publie le très remarqué Grand Druide des synonymes. Elle récidive en 2002 avec le Petit Druide des synonymes. Près de 150 000 exemplaires de ces ouvrages extraits d'Antidote ont été vendus au Québec seulement. Il n'en fallait pas moins pour que soient jetées avec enthousiasme les bases d'une nouvelle entreprise, les Éditions Druide, dont l'ambition est d'accueillir de nombreux auteurs, qu'ils soient de la relève ou écrivains établis. La filiale, fondée l'an dernier, publiera de la littérature générale, de la fiction et des essais, de la littérature jeunesse, ainsi que des ouvrages de référence. Ses neuf premiers titres paraîtront cet automne.

## Deux autres jalons de l'histoire de Druide informatique retiennent l'attention.

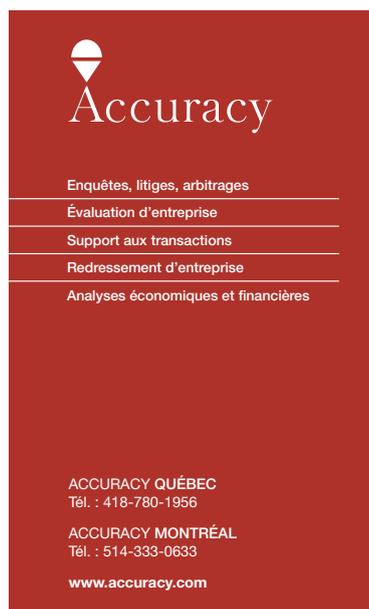
D'abord en mars 2006, alors que la société lance WebElixir, son service d'assurance-qualité pour le Web, fruit de plus de trois ans de recherche. Inspiré de la technologie d'Antidote, WebElixir permet de surveiller un site Web pour en détecter les erreurs de français et d'anglais, en signaler les liens défectueux, et en relever tous les changements.

Puis, en septembre 2008, Antidote Mobile devient la plus grande référence du français sur l'iPhone, à peine deux mois après l'ouverture de l'iPhone aux applications tierces et devançant de loin les géants français habituels. Antidote Ardoise, une édition de la célèbre suite logicielle spécialement adaptée à l'iPad, suivra en 2010.

## Fleuron québécois

En couvrant iPhone, iPad, Windows, Mac, Linux et le Web, Druide informatique continue de se positionner comme la référence électronique pour la langue française. Et avec le développement annoncé d'un Antidote pour l'anglais, l'avenir laisse présager d'une croissance soutenue pour ce fleuron de l'entrepreneuriat technologique québécois.

Cela n'altère en rien l'attachement profond de Me André d'Orsonnens à son ordre professionnel. En 2009, on lui a d'ailleurs décerné le « Mérite du Barreau » pour sa contribution exceptionnelle et continue aux activités du Barreau de Montréal. « Je suis issu de la commu-



**Accuracy**

- Enquêtes, litiges, arbitrages
- Évaluation d'entreprise
- Support aux transactions
- Redressement d'entreprise
- Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC  
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL  
Tél. : 514-333-0633

[www.accuracy.com](http://www.accuracy.com)



**Un an d'existence!  
20 ans d'expérience!**

L'équipe Accuracy Canada regroupe des ressources professionnelles parmi les plus expérimentées au Québec pour vous servir dans les domaines de l'enquête financière, du litige et de l'évaluation d'entreprise

**Notre métier :  
quantifier pour décider**

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



**Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

nauté juridique et j'en ferai toujours fièrement partie. C'est pourquoi l'adoption massive que mes consœurs et confrères ont faite d'Antidote me rend si heureux. Osler, Hoskin & Harcourt à titre d'exemple, fut le premier grand cabinet à en avoir fait l'acquisition pour tout un chacun de ses employés ; je ne suis pas près de l'oublier.»

« Le déploiement d'Antidote auprès de la magistrature est encore plus rapide», ajoute celui qui fut nommé PDG de l'année 2010 par l'Association québécoise des technologies. « Nombreux sont les juges, de toutes juridictions, qui travaillent quotidiennement leurs textes avec Antidote. Nous sommes en outre ravis de compter la Cour Suprême du Canada parmi nos plus prestigieux clients.»

Lorsqu'on demande à Me d'Orsonnens ce dont il est le plus fier, il parle spontanément du soutien que sa société peut apporter à la collectivité. *Druide* informatique a notamment créé un programme spécifique par lequel des milliers d'exemplaires d'Antidote sont distribués gratuitement aux écoles du Canada et de la Belgique. Au total, depuis 1996, cela représente un don de plus de 1 475 000 \$ en logiciels et en maintenance. Autre exemple, *Druide* venait de tenir la quatrième édition de sa classique de golf au moment de réaliser la présente entrevue. Le succès de cette journée a porté à 150 000 \$ le total des sommes recueillies pour la Fondation Paul Gérin-Lajoie depuis la création de la Classique *Druide*, en 2009.

Au mois de mars dernier, l'Office québécois de la langue française a souligné d'un Mérite la contribution de *Druide* informatique au rayonnement international du français. Parions que Mes d'Orsonnens, Raymond et Trahan en sont tout aussi fiers!

François 1er serait sans doute très fier d'apprendre que plus de 450 ans après qu'il eut proclamé le «français», i.e. le français comme langue officielle sur le territoire de France, trois avocats nés après la découverte de la Nouvelle-France par Jacques Cartier, émissaire du roi de France, ont travaillé d'arrache-pied à «la défense et à l'illustration» de cette belle langue.

Qui sait si certains n'auraient pas obtenu la Légion d'Honneur pour avoir contribué autant au rayonnement du français dans le monde ?

# EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

## CE QUI NOUS DISTINGUE:

Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

## Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163	André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164
Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162	Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6162	Suzanne Harting BAA 514.227.6180
Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171	Jean-François Lefebvre LL.B., BAA, D.Fisc. 514.227.4158	Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746	François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183
Julie Forcier CPA, CA, CA•EJC 418.263.4747	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186	Carl Pelletier CPA, CA, CFE 514.227.6181



# NAVIGANT

[www.navigant.com](http://www.navigant.com)

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

**Volume 20, numéro 6**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
Internet : [www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/](http://www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/)  
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

**Rédacteur en chef**  
*André Gagnon, B. A., LL. L.*

**Adjointe à la rédaction**  
*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**  
*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**  
642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**  
*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**  
*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**  
*Image-innée*

**Photographie**  
*Alain Michon*  
*Photos Pro-Multi+ inc.*

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur:** *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.  
(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.

Trois avocats proposent un Antidote aux fautes de français <i>Par André Gagnon</i> .....	3
L'association avec Facebook et la contrefaçon des marques de commerce sur l'Internet dominant le congrès de l'INTA <i>Par Me Alexandrine Huck-Ananou</i> ,.....	9
Le Québec, leader mondial de la signification électronique <i>Par André Gagnon</i> .....	11
Alex K. Paterson honoré par l'Université Bishop's.....	14
Me Denis Roy nommé président de la Commission des services juridiques pour un troisième mandat.....	15
Davies Ward Phillips & Vineberg a représenté La Corporation Cadillac Fairview Limitée dans ses deux récentes transactions immobilières à Montréal.....	16
Lavery plonge dans l'éducation permanente.....	17
Philip Morris a violé la marque déposée MARLBORO d'Imperial Tobacco Canada.....	18
Nouveau succès de TEMIS sur le marché canadien : CAIJ, le Centre d'accès à l'information juridique, adopte Luxid.....	20
Une juge de couleur exige la reconnaissance de ses droits en Louisiane.....	21
Chef-d'oeuvre volé au cours de l'holocauste retourné à son véritable propriétaire.....	22
Les victimes du Costa Concordia intentent un recours collectif.....	24
D'un cabinet à l'autre.....	25
Les nouveaux avocats Ad. E. du Barreau du Québec.....	26
Le mérite n'attend pas le nombre des années.....	27
New York attorney general's office wins national award for legal excellence.....	28
Selon un sondage, les mandats suivant recommandations des clients entre avocats constituent une importante source de revenus pour les cabinets d'avocats canadiens.....	30

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

15 ans déjà  
1997-2012

**Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolas, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Téléphoneur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**

# L'association avec Facebook et la contrefaçon des marques de commerce sur l'Internet dominant le congrès de l'INTA

Par Me Alexandrine Huck-Ananou,  
envoyée spéciale du Monde Juridique à Washington

**L**e plus important congrès de professionnels juridiques spécialisés en marques de commerce se tenait à Washington au début du mois de Mai passé.

Cette rencontre d'envergure, formellement appelée "Annual Meeting", est organisée annuellement par l'International Trademark Association, (INTA), organisme à but non lucratif créé en 1878 et accueillant pour membres des propriétaires de marques ainsi que des professionnels juridiques. Attirant plus de neuf mille participants, l'événement ne passe pas inaperçu au sein de la profession juridique internationale. On y comptait bien évidemment les firmes internationales de renom mais aussi de plus petites firmes, voir même de nombreux professionnels indépendants. Nombre de firmes canadiennes étaient présentes mais également des organismes internationaux tel l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), des institutions gouvernementales et académiques ainsi qu'une multitude de représentants du secteur privé, notamment des compagnies de services et de produits juridiques et des compagnies publiques apparaissant sur la liste de Fortune 500 tels Apple, Microsoft, Pfizer et Target. Pendant 5 jours, le congrès a offert une variété de rencontres, passant de conférences présentées par des stars du métier à des séances de networking variées qui s'enchaînaient les unes après les autres. Le choix de la capitale américaine comme emplacement privilégié du congrès a donné le ton aux divers thèmes abordés lors de l'événement tel le lobbying, les pirates des marques de commerce aux États-Unis ou encore l'impact des nouvelles lois américaines sur certaines industries. Le thème générale du commerce sur Internet dominait cependant les discussions.

La compagnie de réseaux sociaux, Facebook, alors encore privée, semblait se faire particulièrement remarquée par sa



présence incontournable sur les Billboards de dimensions goliathesques suspendus aux façades du salon des congrès accueillant l'événement. Seul nom associé officiellement au logo de l'INTA lors de la conférence, Facebook a obtenu une visibilité digne de l'ampleur médiatique entourant son IPO historique en Mai dernier.

Apparemment Facebook se serait lié à l'INTA dans le combat contre la contrefaçon sur Internet. L'unique représentant de Facebook présent au congrès est néanmoins resté silencieux sur le rôle à jouer, l'initiative concrète ou l'engagement réel pris par Facebook auprès de l'INTA. Ce combat contre la contrefaçon sur Internet s'inscrit dans un contexte particulier.

Les enjeux liés à la protection des marques de commerce sur Internet est l'un des sujets les plus controversés du moment, notamment à cause des activités commerciales sur Internet des pays émergents tels la Chine et l'Inde. En effet, l'année 2011 fût riche en décisions des cours de justice américaines et canadiennes condamnant des contrefacteurs par des montants de dommages encore là jamais vus. Cette épidémie, qu'est la contrefaçon, touchant notamment l'industrie du luxe, s'est propagée grâce à Internet et a pris une expansion démesurée préjudiciant considérablement les propriétaires de marques de commerce.

Internet, plateforme libre de toute barrière géographique, offre en effet un réseau de distribution particulièrement séduisant pour les contrefacteurs. Un des atouts d'Internet est bien évidemment l'anonymat, lequel crée un obstacle

supplémentaire dans le processus d'éradication de la contrefaçon sur Internet. Ce défi commerciale et juridique a été traité sous différents angles lors du congrès. Une des solutions discutées a été la libéralisation des gTLD, soit des "generic top-level domains". ICANN est l'organisme à but non lucratif en charge des gTLD et quoique mandaté par le département du "State of Commerce" Américain, il a su conserver son statut d'organisme "indépendant".

Le terme gTLD, moins connu des milieux non technologiques, représente la série de symboles suivant le dernier point du nom de domaine (l'emplacement du "com"). En d'autres termes, c'est la libéralisation du "dot com" soit ".com". Ne permettant pas d'empêcher la vente illégale des "faux" sur Internet ou encore d'éliminer les cas d'utilisation illégale de marques protégées et réservées dans les noms de domaine, cette initiative permet toutefois aux compagnies touchées par la contrefaçon de doubler les efforts de protection de leurs marques de commerce sur Internet. En achetant un gTLD spécifique, tel une marque connue (par exemple apple.com pourrait devenir apple.apple) qui serait un indicateur de source pour les consommateurs et autres intéressés, une compagnie pourrait s'identifier clairement sur Internet et ainsi se dissocier des sites contrefacteurs. La présence de ces derniers sur Internet nuit en effet aux véritables propriétaires de marques, car ils diluent la visibilité des marques sur les moteurs de recherche tel Google et diminuent la crédibilité et l'achalandage lié aux marques.

Pour conserver sa présence commerciale sur Internet, une compagnie pourrait ainsi décider d'acheter au coût de 185 mille dollars un gTLD particulier. Ce coût a suscité de nombreuses critiques. Si Internet fût autrefois la plateforme économique démocratique par excellence, on ne peut aujourd'hui que se questionner sur l'impact de ces nouvelles normes quasi réglementaires sur les plus petites entreprises qui ne pourraient se permettre un tel investissement. En 2009, les Canadiens ont fait plus de 15.1 milliards de dollars d'achats de biens et services sur Internet, comparé à 12.8 milliards en 2007 (Source: Statistique Canada).

Cette augmentation est due à un plus grand nombre de consommateurs sur Internet ainsi que d'un plus important volume d'achats. Si l'on prend en compte cette tendance, il est indéniable qu'un réel défi se dessine au rythme de la complexité croissante du commerce en ligne. L'heure est à la remise en question du système actuel, de la démocratisation même des marchés, de leur libéralisation et du rôle du gouvernement dans la réglementation du commerce sur Internet.

## Lindy Rouillard-Labbé de Montréal est lauréate de la Bourse Vicomte Bennett 2012-2013 de l'ABC



**L**indy Rouillard-Labbé de Montréal a été choisie parmi un groupe de 40 juristes universitaires canadiens comme lauréate de la Bourse Vicomte Bennett 2012-2013. Cette bourse, d'une valeur de 40 000 \$, est décernée par l'Association du Barreau canadien (ABC) à un étudiant ou à une étudiante qui poursuit des études supérieures en droit.

Âgée de 29 ans, Me Rouillard-Labbé est diplômée du baccalauréat en relations internationales et droit international et du baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Grâce à la Bourse Vicomte Bennett de l'ABC, elle compte poursuivre des études à la maîtrise en droit à l'Université Stanford où elle se spécialisera sur la question de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

« Au cours des dernières décennies, les catastrophes naturelles sont devenues de plus en plus graves et fréquentes. Lors de mes études à Stanford, je serai dans le milieu idéal pour faire de la recherche sur le cadre d'indemnisation qui représente la solution qui répartit le mieux les risques et qui est la plus efficace et équitable auprès des victimes de catastrophes naturelles au Canada », déclare Me Rouillard-Labbé.

Au moment de l'obtention de son baccalauréat en droit (LL.B.) en 2008, Me Rouillard-Labbé s'est vu décerner le Prix du Barreau de Montréal et la Médaille académique du Gouverneur général en reconnaissance de son rendement scolaire exceptionnel. Après avoir agi à titre d'auxiliaire juridique auprès de monsieur le juge Morris J. Fish, de la Cour suprême du Canada, Me Rouillard-Labbé a réalisé un stage au Cambodge, dans le cadre duquel elle aidait les coprocurateurs des Nations Unies et du Cambodge à préparer le procès d'anciens dirigeants Khmer rouge. Elle est depuis entrée en fonction au ministère de la Justice canadien, en tant qu'avocate en litige civil.

La Bourse d'études de l'ABC a été créée aux termes d'une fiducie établie par le Vicomte Bennett, ancien premier ministre et président de l'Association. La première bourse a été décernée en 1946. La bourse récompense chaque année un étudiant canadien, et vise à favoriser un enseignement, un apprentissage et une déontologie juridiques de tout premier plan.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

# Le Québec, leader mondial de la signification électronique

Par André Gagnon

**L**a Chambre des Huissiers de Justice du Québec (CHJQ), par l'entremise de Huissiers Québec (HQ), vient de lancer Notabene ([www.signifiez.com](http://www.signifiez.com)), la première plateforme de signification électronique au monde!

Depuis mai dernier, les avocats québécois ont accès à Notabene, une solution leur permettant de notifier et de signifier des procédures, des pièces, des ordonnances et jugements, ou tout document dont ils veulent s'assurer d'une communication conforme à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

## Conférence inspirante

Tout a commencé il y a cinq ans, suite à une conférence du Congrès du annuel du Barreau du Québec par Mes Jean-François De Rico et Dominic Jaar. Me Jaar a cité un article publié dans les Développements Récents concernant le cadre juridique des technologies de l'information où il présentait un plaidoyer en faveur de la signification par courriel (<http://bit.ly/oWrmi1>).

Intrigué par ces propos et leurs impacts sur ses membres, Louis-Raymond Maranda, président de la CHJQ, interpelle Me Jaar afin de lui signifier le caractère exclusif de cet acte encadré par la loi et afin d'explorer les possibilités s'offrant aux huissiers afin d'actualiser et de bonifier leur offre de services.

## Rencontre et action

Dans ce contexte, Me Jaar a partagé une partie de sa vision du système juridique et judiciaire du 21<sup>e</sup> siècle avec Louis-Raymond Maranda, réservant un rôle central aux huissiers. Il n'en fallait pas plus pour que M. Maranda se lance tête première pour faire germer cette



*Louis-Raymond Maranda,  
président de la Chambre des Huissiers du Québec*

idée: s'ensuivent dès lors rencontres de planification, présentation du projet au conseil d'administration de la CHJQ et de HQ, analyse de marché et des besoins, lobbying auprès de divers ministères et organismes gouvernementaux, etc.

Notabene permet aux avocats d'échanger entre eux des documents de façon sécuritaire tout en leur permettant de faire la preuve que ceux-ci ont été intégralement remis au(x) destinataire(s).

Aussi simple d'utilisation qu'un compte courriel en ligne, Notabene offre davantage en conservant les informations liées aux dossiers et clients des avocats ainsi que l'historique des documents échangés.

Il s'agit d'une application Web, compatible avec la plupart des fureteurs, qui permet aux avocats et à leur équipe d'accéder à l'ensemble de leurs dossiers partout dans le monde par courriel, par iPad, téléphone intelligent, etc. en tout temps.

Le télécopieur, jusqu'ici indispensable à la vie juridique, peut désormais céder sa place, ses frais de maintenance, ses pertes de temps et son papier à Notabene, le service de communication juridique le plus simple, efficace, intègre, fiable et sécuritaire qui soit !

Une présentation du projet et une demande de cotisation spéciale aux membres de la CHJQ convoqués en assemblée spéciale furent suivis par un vote d'appui massif. Les huissiers de justice du Québec répondaient positivement à une invitation lancée quelques mois plus tôt par le Bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, aux professionnels du monde juridique et judiciaire québécois afin qu'ils adoptent un rôle de leaders dans leurs sphères respectives de compétence pour permettre au système d'optimiser et d'automatiser ses processus archaïques, dans l'intérêt de la justice et de l'accessibilité à celle-ci.

En parallèle, en collaboration avec un comité de HQ, l'équipe de NotaBene Technologies ([www.nbtechno.com](http://www.nbtechno.com)) s'affairait à développer l'application qu'on connaît maintenant, dans sa version 1.0. Le président de la CHJQ, avec l'assentiment du conseil d'administration, confia les rênes de ce méga projet à M. Jean-François Gingras, h.j., en le nommant président de Huissiers Québec, une OSBL.

Depuis le lancement en juin 2012, lors d'un cocktail où juges, Bâtonniers, avocats et technophiles se sont rassemblés, plusieurs avocats se sont enregistrés afin d'essayer et d'adopter ce nouvel outil, qui leur est «actuellement offert gratuitement». Ces «adopteurs» précoces participent d'ailleurs quotidiennement à l'amélioration de Notabene en formulant leurs demandes et en partageant leurs idées de fonctionnalités et d'ajustement avec l'équipe de NotaBene Technologies.

L'objectif :

faire de Notabene un outil qui réponde entièrement aux besoins des avocats.

La prochaine étape?

La signification aux et par les justiciables!

Le but ultime?

Donner accès à Notabene au Ministère de la justice afin d'offrir l'émission et la production électronique aux avocats et justiciables et aussi, par le fait même, un greffe électronique aux tribunaux.

N' attendez donc plus.

Notez bien dans vos «Favoris: Notabene» ([www.signifiez.com](http://www.signifiez.com))!

# Premier colloque international l'information en ma

Par André Gagnon

**E**n mars dernier, les quotidiens du Québec titraient : «Après avoir dépensé 75 millions \$, le gouvernement du Québec suspend le projet d'informatisation du système judiciaire, le projet voué à l'échec.»

Longtemps auparavant, le président de la Chambre des Huissiers de Justice du Québec (CHJQ), également secrétaire de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UIHJ), Louis-Raymond Maranda h.j., souhaitait publiquement la tenue d'états généraux en sol québécois sur la situation actuelle en matière de technologie de l'information dans le domaine de la justice.

M. Maranda rappelle que dans les années 1990, lorsqu'il siégeait au conseil d'administration de l'AQDIJ (Association québécoise du développement informatique juridique) avec Me Serge Parisien du CRDP de l'Université de Montréal, « nous débattions ce à quoi pourrait ressembler une signature, étant donné qu'on parlait alors des signatures électronique, numérique, digitalisée ». Déjà, se souvient-il, nous disions qu'une signature activée par un NIP (numéro d'identification personnelle) était une signature.

Or, 20 ans plus tard, cette théorie fut confirmée par la Cour d'appel du Québec dans la cause (Bolduc.c. Montréal (Ville de), 2011 QCCA 1827) le juge reconnaissait que le nom d'un policier avec son matricule activé par son NIP équivalait à une signature.

En 2001, la loi concernant le cadre des technologies de l'information voyait le jour et tout le monde essayait de comprendre ce que celle-ci voulait dire et quel impact elle aurait sur le droit et la société. Heureusement, des De Rico Gingras, Jaar, Gautrais, Trudel (pour ne nommer que ceux-là) s'y sont intéressés. Aujourd'hui, c'est le sujet de l'heure ! Les conférences se multiplient afin de démystifier cette loi et son application.

# sur les technologies de tière de justice en sol québécois

« Nous sommes dans une industrie de papier, en 2012, le papier n'a plus sa place et il faut donner l'exemple, le papier doit sortir de nos palais de justice. Malheureusement, la justice est sous financée! » Le Québec accuse un sérieux retard comparativement aux autres pays d'Europe et à certains états chez nos voisins du sud tels que la Californie et même chez nous, prenons par exemple la cour fédérale.»

Afin de faire un «état des lieux» sur la situation actuelle dans le monde, le président Maranda n'hésita pas à proposer au plus technos des juges de la Cour supérieure du Québec, l'honorable André Wery, la présidence d'honneur d'un évènement mondial où différents conférenciers s'adresseront aux participants concernant les avancées en matière de TI (technologie de l'information) et de «dématérialisation» dans les pays tels que le Portugal, la France, la Géorgie (en Europe de l'Est) pour n'en citer que quelques-uns.

Ce e-colloque regroupera en plénière pour une première fois les principaux intervenants tels que la magistrature, la CHJQ, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. En outre, ce colloque donnera l'opportunité d'avoir sur une même scène différents pays qui échangeront sur les mêmes sujets.

«Il est temps que la justice s'organise. Il faudra prendre le taureau par les cornes et mettre des projets de l'avant et les réaliser collectivement » conclut M.Maranda qui se souvient d'avoir bousculé un peu les choses en lançant la plateforme de signification électronique. Même les huissiers de justice n'y échappent pas, précise-t-il.

Ce e-colloque s'inscrit très bien dans la volonté du Barreau du Québec de tenir des états généraux sur la justice québécoise. A cet égard, la CHJQ compte bien l'appuyer.

Pour plus ample informations sur cet évènement [www.chjq.ca](http://www.chjq.ca)



## notabene

### Plateforme de signification-notification électronique



### Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  **Un service d'échange rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**
-  **La conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  **Une application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  **Des économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur

**Supervisé par un tiers de confiance : l'huissier de justice**

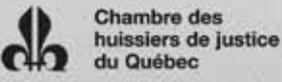
**Gratuit pour une période limitée!**

 [www.signifiez.com](http://www.signifiez.com)

Offert par :



HUISSIERS  
QUÉBEC



Chambre des  
huissiers de justice  
du Québec

Réalisé par :  **Notabene**  
technologies

\*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

# Alex K. Paterson honoré par l'Université Bishop's

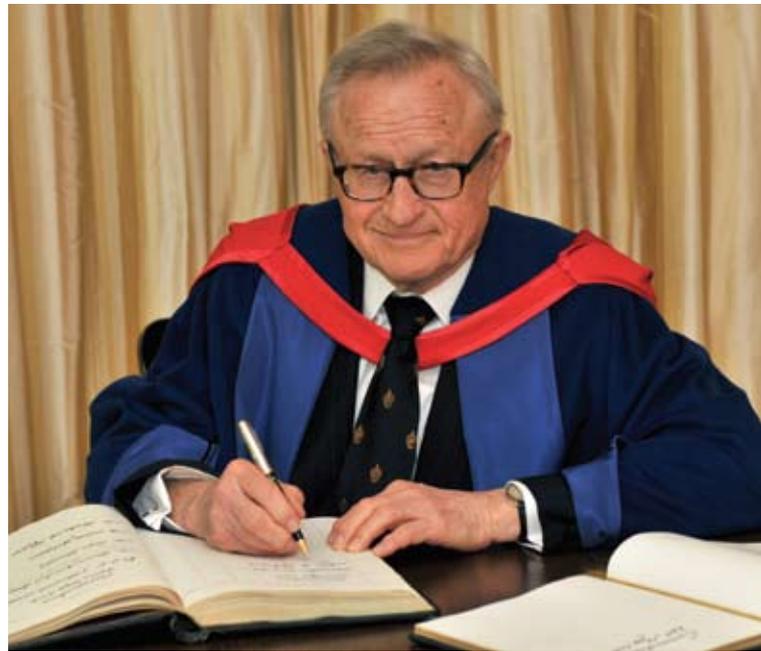
**L**e cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais S.E.N.R.C.L., S.R.L. (BLG) est fier d'annoncer que Me Alex K. Paterson, ancien associé principal de son bureau de Montréal, a été honoré par l'Université Bishop's qui l'a nommé chancelier émérite.

Cette prestigieuse distinction lui a été décernée lors de la cérémonie de collation des grades de l'université, qui a eu lieu le samedi 26 mai dernier. Elle souligne le parcours professionnel exemplaire de M. Paterson ainsi son leadership et sa contribution à la société.

Admis au Barreau du Québec en 1957, Alex Paterson s'est distingué par l'excellence de sa pratique, maintes fois reconnue. Il a notamment été nommé Avocat émérite (Advocatus Emeritus) par le Barreau de Montréal en 2010.

Officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Québec, Me Paterson est titulaire de doctorats honorifiques en droit de l'Université McGill et de l'Université Bishop's. Il a reçu à la fois le prix CASE District I Distinguished Friend of Education et la médaille d'honneur du Barreau de Montréal, et il a été reçu à l'Académie des Grands Montréalais en 1998.

Très actif dans la communauté montréalaise, Alex Paterson a été président de la Fondation du Grand Montréal (une fondation soutenant des organismes de bienfaisance dans



Me Alex K. Paterson de BLG

divers domaines), de 2007 jusqu'au printemps de 2009. Il a été également membre du conseil du Centre universitaire de santé McGill, et il est actuellement membre des conseils de la Fondation Butters (fondation favorisant l'intégration des personnes déficientes intellectuelles et autistes du secteur Est de la Montérégie dans leur collectivité), de la Fondation des Skieurs Handicapés de l'Estrie et du Conseil consultatif de l'Institut neurologique de Montréal. Il est gouverneur émérite de l'Université McGill et administrateur honoraire de l'Université Bishop's.

À travers toutes ces activités, il trouve le temps de lire aux enfants des écoles MacKay Centre et St-Gabriel dans le cadre du programme BLG, la lecture et les enfants et il participe, avec l'équipe de BLG, au programme Pédalez pour les enfants pour recueillir des fonds au bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

**MANOIR HOVEY** Romance Fine cuisine Charme  
★★★★★ À 75 min de Montréal

*Un petit bijou niché sur les bords d'un lac*

À partir de 150\$ par personne par jour en occupation double  
Incluant souper quatre services, petit-déjeuner et service. Taxes en sus.



North Hatley, Cantons de l'Est, QC | 1.800.661.2421 | www.manoirhovey.com

# Me Denis Roy nommé président de la Commission des services juridiques pour un troisième mandat

**L**e 6 juin dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Me Denis Roy en tant que président de la Commission des services juridiques (CSJ) pour un troisième mandat.

Au moment de sa nomination, Me Roy agissait à titre de président de la CSJ depuis six ans : « C'est avec grand plaisir que je reçois cette manifestation de confiance du gouvernement et que j'accepte ce nouveau mandat qui me permettra de poursuivre le travail accompli jusqu'à maintenant à la Commission des services juridiques en collaboration avec le réseau de l'aide juridique. Nous pourrons, entre autres, relever de nouveaux défis qui découlent de la Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants ».

Le 13 juin dernier l'Assemblée nationale a adopté cette loi qui prévoit, d'une part, un nouveau service d'aide à l'homologation des ententes sur un changement à apporter au montant de la pension alimentaire, à la garde des enfants ou aux droits d'accès et, d'autre part, la mise sur pied d'un Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA). Ces nouveaux outils d'accès à la justice seront sous la responsabilité de la Commission des services juridiques et seront accessibles tant aux parents financièrement admissibles à l'aide juridique qu'à ceux qui ne le sont pas. Dans le cas des parents qui y sont admissibles, le coût sera assumé par l'aide juridique.

## Notes biographiques

Ayant obtenu sa licence en droit à l'Université de Sherbrooke en 1977 et devenu membre du Barreau du Québec l'année suivante, Me Denis Roy a alterné tout au long de sa carrière entre la pratique du droit comme avocat plaideur et la fonction de conseiller politique à Ottawa et à



Me Denis Roy

Québec avant d'être nommé président de la CSJ en août 2004.

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé mentale et en droit des jeunes.

La CSJ sera l'organisme chargé également des services offerts à compter de 2013 en vertu de la Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.qc.ca/>.

# Davies Ward Phillips & Vineberg a représenté La Corporation Cadillac Fairview Limitée dans ses deux récentes transactions immobilières à Montréal

**B**rian Salpeter et Michel Pelletier ont représenté La Corporation Cadillac Fairview Limitée à l'occasion de la signature d'un bail à long terme avec Deloitte et du développement d'une nouvelle tour à bureaux de 26 étages au centre-ville de Montréal qui sera connue comme la Tour Deloitte. La Tour Deloitte sera construite de façon à obtenir la certification Leed® Platinée et sera le premier immeuble de cette envergure au centre-ville de Montréal à détenir cette certification.

Brian Salpeter a également représenté La Corporation Cadillac Fairview Limitée à l'occasion de la mise en place d'une co-entreprise et du développement de la Tour des Canadiens, un nouvel édifice de 48 étages de résidences en condominiums qui sera érigé sur la Place des Canadiens, à l'angle de la rue de la Montagne et de l'Avenue des Canadiens, au cœur du centre-ville de Montréal par un consortium formé de La Corporation Cadillac Fairview Limitée, Canderel, le Fonds immobilier de solidarité FTQ et le Club de hockey Canadien. La Tour des Canadiens deviendra un des plus hauts édifices résidentiels de Montréal et un repère visuel incontournable.



*Me Michel pelletier*

*Me Brian Salpeter,  
spécialiste en droit immobilier  
de Davies Ward Philips Ett Vineberg.*



## AIDE INTERNATIONALE POUR L'ENFANCE

**Recherche un nouveau membre au sein de son conseil d'administration**

Mandat d'un an (renouvelable) / Réunions tous les deux mois / Administrateur bénévole

Veuillez joindre votre CV et lettre de motivation à : [administration@aipe-cci.org](mailto:administration@aipe-cci.org).

L'AIPE est un organisme de coopération internationale à but non-lucratif qui soutient des enfants victimes d'exploitation à travers le monde. Plus d'infos : [www.aipe-cci.org](http://www.aipe-cci.org)

# Lavery plonge dans l'éducation permanente

Lavery est heureux d'avoir accueilli dans ses bureaux, le 12 juin, ses partenaires d'un programme de formation continue en entreprise dans le cadre d'une cérémonie de remise d'attestations universitaires à des employés de Groupe Distinction Inc. (GDI), un chef de file au Canada en matière d'entretien industriel et commercial. Ce programme, appelé « Gérer et superviser efficacement », est administré par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et destiné à des gestionnaires de premier niveau au sein d'une entreprise.

Associée de Lavery, Marie-Claude Perreault a collaboré activement à la réalisation du programme, depuis son lancement en 2008, à titre de formatrice pour le module portant sur l'exercice du rôle de gestionnaire de premier niveau. Plusieurs de ses collègues en droit du travail ont aussi contribué à cette formation. « Dans ce module, j'ai pu aborder divers sujets d'intérêt pour les employés de Groupe Distinction qui ont entrepris cette formation, notamment la gestion des ressources humaines, le développement de relations syndicales harmonieuses, les lois concernant les normes du travail, le respect des normes en santé et sécurité au travail ainsi que les règles associées à la protection des renseignements personnels », a-t-elle précisé.

De son côté, le président et chef de la direction de GDI, Claude Bigras, se réjouit que son entreprise ait choisi d'investir dans la formation de ses gestionnaires de premier niveau. « Ce programme a permis de doter GDI d'avantages indéniables en matière de gestion d'équipe, de connaissance des lois relatives aux relations de travail ainsi que de résolution de problèmes et de conflits, incluant les techniques, méthodes et compétences relationnelles qui permettent une gestion plus efficace, saine et durable des projets et des opérations », a-t-il affirmé.

La vice-doyenne aux études de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, Monique Kirouac, a salué la tenue de la seconde cérémonie de remise de ces attestations. « Le 6 avril 2010, lors d'une cérémonie officielle, des gestionnaires de GDI ont été les premiers récipiendaires



Sont présents sur la photo (de gauche à droite) : Mme Denise Pellerin, psychologue, coach et formatrice; Me Marie-Claude Perreault, associée chez Lavery et formatrice; M. Luc Chabot, président et chef de la direction de Relais Expert-Conseil; Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal; M. Yves André Godon, vice-président exécutif GDI; Me Valérie Korozs, avocate chez Lavery et formatrice; et M. Éric Robillard, formateur.

de cette nouvelle attestation universitaire officielle décernée par notre Faculté. Le 12 juin 2012, plusieurs gestionnaires de GDI se sont vus remettre une attestation pour avoir complété avec succès ce programme de formation. Bref, il s'agit d'une excellente initiative qui contribue à rapprocher le milieu académique et le milieu des affaires », s'est-elle réjouie.

Pour sa part, le président et chef de la direction de la société Relais Expert-Conseil, Luc Chabot, se félicite du partenariat avec l'Université de Montréal. « Notre société a travaillé en étroite collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente afin d'élaborer cette nouvelle formation de gestion qui est pleinement adaptée aux besoins réels et complexes des entreprises d'aujourd'hui. Chacun des modules de ce programme a fait l'objet d'une analyse rigoureuse et je suis ravi de constater le succès de cette initiative de formation en entreprise auprès des employés de GDI », a-t-il tenu à souligner.

Lavery se joint à l'Université de Montréal et à Relais Expert-Conseil pour féliciter tous les employés récipiendaires des attestations 2012 ainsi que pour remercier la haute direction de GDI pour son appui constant qui contribue à la pérennité de ce programme.

# Philip Morris a violé la marque déposée MARLBORO d'Imperial Tobacco Canada



*Christian Bolduc*



*Ekaterina Tsimberis*



*Francois Guay*

**L**e 29 juin 2012, renversant la décision de la Cour fédérale du Canada, la Cour d'appel fédérale a décidé que Philip Morris et Rothmans, Benson & Hedges (ci-après appelées « Philip Morris ») ont violé la marque déposée canadienne MARLBORO (propriété de Marlboro Canada Limited et licenciée à une société connexe, Imperial Tobacco Canada Limited, (ci-après « ITL »)) – en ce qu'elles ont vendu au Canada un produit sans nom dans un emballage incorporant les éléments figuratifs rouge et blanc bien connus de la marque internationale MARLBORO de Philip Morris.

La Cour a aussi confirmé la décision du juge de première instance à l'effet que l'emballage du produit canadien MARLBORO d'ITL ne viole nullement le droit d'auteur de Philip Morris sur son emballage international MARLBORO de couleur rouge et blanc.

La Cour d'appel a fait remarquer que depuis les années 1950, Philip Morris a tenté à diverses reprises, mais toujours sans succès, de se réapproprier la marque MARLBORO au Canada ou mettre un terme à l'emploi de cette marque par ITL.

En raison du fait qu'elle ne détenait pas la marque MARLBORO au Canada, Philip Morris, pendant de longues années, a vendu au Canada un produit dans un emballage aux couleurs similaires, mais comportant aussi un nom tel que MATADOR ou MAVERICK.

En 2006, Philip Morris a lancé un nouveau produit canadien employant un emballage similaire, mais dépourvu de nom. Il s'agissait du tout premier produit de cigarette vendu sans nom dans le monde.

La même année, Philip Morris a institué une action devant la Cour fédérale du Canada demandant une déclaration à l'effet que la vente au Canada de son produit dans l'emballage sans nom ne viole pas la marque MARLBORO d'ITL. À l'appui de cette conclusion, Philip Morris alléguait que certains de ses enregistrements canadiens de marque de commerce couvrant des éléments figuratifs la mettaient à l'abri de tout risque de contrefaçon. ITL, de son côté, a fait une demande reconventionnelle pour contrefaçon. Philip Morris a éventuellement contesté la validité de la marque d'ITL.

La décision de la Cour d'appel fédérale. À l'égard de

la marque MARLBORO d'ITL, la Cour a confirmé la décision du juge de première instance à l'effet que l'enregistrement était valable, faisant remarquer que la Cour d'appel avait déjà décidé de la validité de cette marque dans les années 1980 et qu'aucun changement significatif n'avait eu lieu depuis relativement au caractère distinctif de la marque d'ITL.

Concernant la contrefaçon, la Cour d'appel a considéré les facteurs de la confusion tels qu'énumérés à l'article 6(5) de la Loi sur les marques de commerce. Elle a ensuite considéré l'idée évoquée par l'emballage sans nom de Philip Morris et elle a fait la remarque que dans un marché de type secret où les produits ne sont pas visibles, le consommateur souhaitant acheter le produit sans nom serait porté à commander ce produit en utilisant des mots qui ne sont pas nécessairement ceux inscrits sur le produit. À cet égard, le juge au procès avait déterminé que, de fait, il y avait passablement de confusion chez les consommateurs dans la façon de commander le produit sans nom, plusieurs personnes l'associant au produit MARLBORO de Philip Morris. De plus, et tel que confirmé par la Cour d'appel, cette association était délibérément suggérée aux consommateurs par Philip Morris au moyen des éléments figuratifs de l'emballage sans nom. La Cour d'appel a conclu que dans un marché de type secret, les consommateurs utiliseraient le même nom pour faire allusion à deux produits différents offerts par deux fabricants différents, et que ceci, nécessairement, créerait de la confusion.

La Cour d'appel a aussi confirmé la décision du juge de première instance à l'effet que les emballages MARLBORO d'ITL ne violent nullement le droit d'auteur de Philip Morris sur son emballage international MARLBORO.

Selon les procédures, Philip Morris pourrait demander la permission de porter cette décision en appel devant la Cour Suprême du Canada.

Me François Guay et son équipe du cabinet Smart & Biggar, plus important cabinet travaillant exclusivement en propriété intellectuelle au Canada, ont représenté ITL avec succès dans ce litige. Mes François Guay, Christian Bolduc et Ekaterina Tsimberis, avocats au bureau de Montréal du cabinet Smart & Biggar, sont disponibles pour commenter la décision et les impacts de cette dernière sur les deux entreprises.

## Campagne électorale 2012

### LE BARREAU DU QUÉBEC VEUT PLACER LA JUSTICE PARMIS LES ENJEUX ÉLECTORAUX

Alors que la campagne électorale se met en branle au Québec, le Barreau du Québec rappelle que la justice doit figurer parmi les principaux enjeux électoraux et exhorte les partis dans la course à se positionner sur les grandes questions à cet égard. « Nous souhaitons mobiliser nos membres et le public sur des thèmes comme l'accès à la justice, le financement du système de justice et les besoins de nos concitoyens du Nord du Québec qui font face à d'énormes défis en raison du développement de leur territoire », explique le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde.

« Lors de leur dernière assemblée générale, les membres du Barreau du Québec ont adopté une résolution réclamant la tenue d'états généraux sur la justice. Un nombre croissant de problèmes affligent notre système de justice et il devient pressant que nous fassions collectivement le point sur certaines questions cruciales. Une campagne électorale est le moment propice pour demander aux partis politiques en lice de se commettre sur leurs intentions », ajoute le bâtonnier Plourde.

Le Barreau du Québec lancera d'ici quelques jours un microsite Web où les membres de l'Ordre et les citoyens pourront exprimer leurs préoccupations en matière de justice. Ces questions seront par ailleurs transmises aux partis politiques. Les réseaux sociaux seront également mis à contribution pour recueillir et faire circuler les différents points de vue sur les thèmes proposés par le Barreau en matière de justice, à savoir : investissements en justice, accès à la justice par la fiscalité, justice dans le Nord et états généraux sur la justice. « Les partis seront invités à bonifier leur plateforme ou à prendre des engagements concrets à l'égard de ces enjeux. De plus, le Barreau du Québec organisera, avec la collaboration de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) et de l'École du Barreau, un débat mettant en présence les représentants des principaux partis politiques afin d'entendre les propositions de chacun sur les questions de justice les plus préoccupantes. Il est nécessaire et légitime que l'on consente une juste part à ces questions au sein de la campagne électorale », conclut le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

# Nouveau succès de TEMIS sur le marché canadien : CAIJ, le Centre d'accès à l'information juridique, adopte Luxid®.

Le CAIJ adopte la plateforme d'enrichissement sémantique de contenu Luxid®  
pour améliorer l'accès à l'information juridique avec sa gamme de produits JuriBistro<sup>MD</sup>.

**T**EMIS, leader des solutions d'enrichissement sémantique de contenu pour l'entreprise, annonce la signature d'un important contrat de licence et de service avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ).

Créé en 2001, le CAIJ a pour mission de faciliter l'accès à l'information juridique pour l'ensemble des membres du Barreau du Québec et de la magistrature en réduisant le temps, les efforts et les coûts de recherche associés à l'exercice du droit. Le CAIJ offre à plus de 25 000 membres un réseau de 39 bibliothèques réparties dans les palais de justice de la province de Québec. Il propose également des solutions en ligne - la suite JuriBistro<sup>MD</sup> - donnant accès à plus d'un million de ressources numériques regroupant la législation, les décisions de jurisprudence et la doctrine. Le CAIJ est la plus grande source d'accès à l'information juridique au Québec et figure parmi les plus importantes en Amérique du Nord.

Dans le but de rendre ses solutions de recherche plus efficaces et pertinentes, le CAIJ a fait le choix d'intégrer la plateforme d'enrichissement sémantique de contenu de TEMIS au cœur de son système d'information. En s'appuyant sur la cartouche de connaissance Text Mining 360° qui identifie automatiquement les entités nommées (personnes, organisations, montants financiers, lieux, etc.), la plateforme Luxid® extrait les « données chiffrées » des décisions de jurisprudence et les rend accessibles aux utilisateurs via JuriBistro<sup>MD</sup> eQuantum, la nouvelle solution de recherche du CAIJ. Ainsi, les avocats pourront rechercher, filtrer et naviguer au sein des résultats selon des critères « métiers » pertinents comme par exemple le montant de l'indemnité, l'âge de la personne, le nombre d'années de mariage, la durée de la peine, etc., ce qui fait de la suite JuriBistro<sup>MD</sup> un véritable outil d'aide à la décision.

« TEMIS va permettre au CAIJ de franchir une nouvelle étape en terme de qualité de service pour l'ensemble de nos

membres. Grâce à son expérience dans le domaine juridique, TEMIS nous permettra d'entrer dans le monde de demain, c'est-à-dire le monde de la gestion des connaissances », déclare Richard Boivin, Directeur Général du CAIJ.

« Le projet ambitieux du CAIJ valorise notre expérience reconnue dans le domaine de l'édition juridique », ajoute Vincent Nibart, Directeur des Ventes, TEMIS Canada. « Cette nouvelle référence confirme notre avance technologique en terme d'enrichissement sémantique des contenus juridiques mais aussi notre engagement sur le marché canadien. »

## **Le bureau de Québec de Langlois Kronström Desjardins déménage aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> étages de la Tour 3 du Complexe Jules-Dallaire**

À compter du 3 juillet prochain, les bureaux de Québec de Langlois Kronström Desjardins seront situés aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> étages de la Tour 3 du Complexe Jules-Dallaire. La nouvelle place d'affaires du cabinet s'étend sur une superficie de 35 000 pieds carrés et offre une vue panoramique exceptionnelle sur toute la grande région de Québec.

« Après plus dix années passées sur la Grande Allée, Langlois Kronström Desjardins est fier de se retrouver dans la Tour 3 du Complexe Jules-Dallaire, au cœur du tout nouveau pôle d'affaires de Québec, un lieu effervescent situé à l'un des carrefours stratégiques de la Ville. », a souligné Jean-François Gagnon, associé directeur du cabinet Langlois Kronström Desjardins.

À l'occasion du déménagement, le bureau de Québec de Langlois Kronström Desjardins sera fermé exceptionnellement le vendredi 29 juin et reprendra ses activités régulières dès le mardi 3 juillet. Le bureau de Québec de Langlois Kronström Desjardins compte 100 employés, dont 55 professionnels. Le bureau de Montréal sera ouvert le vendredi 29 juin et fermé le lundi 2 juillet pour le congé de la fête du Canada. Les appels au bureau de Québec seront acheminés au bureau de Montréal le vendredi 29 juin.

# Une juge de couleur exige la reconnaissance de ses droits en Louisiane

**O**n July 6, 2012 Associate Justice Bernette J. Johnson of the Louisiana Supreme Court filed a motion in federal district court in New Orleans to vindicate her right to be the next Chief Justice of the Louisiana Supreme Court based on her seniority. Justice Johnson has requested that the court enforce its Consent Judgment in *Chisom v. Roemer*, which created her judicial position, in the face of an attempt by the Louisiana Supreme Court to question whether Justice Johnson's first six years on the court count in terms of seniority.

Justice Johnson is represented by the Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law along with local counsel Gauthier, Houghtaling & Williams, Clarence Roby Jr. P.C. and the Louisiana Justice Institute. "We are extremely disappointed in this misguided effort to treat Justice Johnson as a second class justice. The Consent Judgment is absolutely clear that Justice Johnson is entitled to the same rights as any other elected justice," said Lawyers' Committee Executive Director Barbara Arnwine.

In 1992, the federal court in *Chisom* signed a Consent Judgment to settle a case brought under the Voting Rights Act. The case alleged that Louisiana's decision to submerge Orleans Parish into a two-member judicial district (the only district with more than one member) diluted the voting strength of African American voters in violation of the United States Constitution and the Voting Rights Act. At the time, no African American had ever been elected to the Louisiana Supreme Court and Justice Johnson is the only African American currently on the Supreme Court.

In order to allow two sitting white justices to complete their existing term, the Consent Judgment provided for an eighth justice (the "Chisom judge") who would be elected from Orleans Parish. The Consent Judgment provided that the Chisom judge would have the same rights,

emoluments, powers and duties as the other justices, and the tenure of the time spent as the Chisom judge would count toward seniority on the Supreme Court. Justice Johnson was elected as a Chisom judge in 1994 and has been reelected from her permanent seat in 2000 and 2010.

Under Louisiana law the Chief Justice position of the Supreme Court shall be filled by the longest-serving justice on the state's highest court. Justice Johnson is second in seniority behind current Chief Justice Catherine D. Kimball. Chief Justice Kimball announced her retirement in May of this year. On June 12th, Justice Johnson announced her plans to court staff that she planned to assemble a transition team to prepare for her succession to the position of Chief Justice.

The next day, Chief Justice Kimball, joined by Justices Guidry, Clark and Weimer issued an order introducing a process by which the Louisiana Supreme Court would decide whether the years Justice Johnson spent as the Chisom justice would count toward her seniority on the Louisiana Supreme Court. Justice Johnson and the two justices that joined the Court while she was the Chisom judge, Justices Victory and Knoll, were recused. Justice Victory claims that he is senior to Justice Johnson because her years as a Chisom judge do not count toward her seniority. The Louisiana Supreme Court issued its June 13th order even though the court had stated in an earlier case that the eighth justice was a "full justice" and that it was bound by the Consent Judgment.

The motion filed on behalf of Justice Johnson requests that the court reopen the *Chisom* case, declare that Justice Johnson is second in seniority behind current Chief Justice Kimball, stop the process described by the June 13th order, and hold Justices Kimball, Guidry, Clark and Weimer in contempt of court for issuing the June 13th order.

# Chef-d'oeuvre volé au cours de l'holocauste retourné à son véritable propriétaire

**A** 400-year-old masterpiece work of art taken illegally from its owners in Nazi-occupied France during World War II was returned today to the family from which it was stolen more than 70 years ago.

Officials from U.S. Immigration and Customs Enforcement's (ICE) Homeland Security Investigations (HSI), the U.S. Attorney's Office for the Northern District of Florida, and Interpol Washington's U.S. National Central Bureau attended a ceremony in Tallahassee April 18 to return the rare painting by Girolamo de' Romani, known as Romanino, to the Gentili family.

HSI Special Agent in Charge Susan McCormick and U.S. Attorney Pamela Marsh officially signed over custody of the painting the same day to the Gentili heirs' legal representative, Maître Corinne Hershkovitch, who traveled from France to receive the artwork.

The painting, "Cristo Portacroce" (Christ Carrying the Cross), which dates to circa 1538, depicts Christ, crowned with thorns and wearing a striking copper-colored silk robe, carrying the cross on his right shoulder while being dragged with a rope by a soldier.

"Thanks to the tireless efforts of those involved, we are now righting a wrong perpetrated more than 70 years ago," said McCormick. "HSI will continue to investigate cases involving stolen art and cultural property from around the world and return the objects to their rightful owners."

Professor Lionel Salem, one of the heirs of the Gentili estate, could not be present for the ceremony but expressed his appreciation to the Department of Homeland Security for their "fantastic work" in investigating and pursuing the family's interest in the Romanino painting: "I am so deeply grateful for the efforts of DHS on this matter," he said. "The Gentili heirs are unanimous in wishing to convey the full extent of their immense gratitude."

"Today, during this momentous occasion, I commend the outstanding collaborative efforts of ICE/HSI, the U.S. Attorney's Office for the Northern District of Florida, and Interpol Washington for locating and returning this 400-year-old priceless piece of artwork to the Gentili family where it belongs. When law enforcement agencies partner and pull their respective resources, much can be accomplished at all levels," stated Interpol Washington Director Timothy A. Williams.

The painting was imported into the United States in March 2011 for temporary exhibit at the Mary Brogan Museum of Art and Science in Tallahassee. Following a lead from Interpol that called the painting's ownership into question, HSI special agents consulted the U.S. Attorney's Office and seized the painting at the museum Nov. 4, 2011, to protect the art until ownership could be confirmed through formal legal proceedings. B-roll of the seizure can be downloaded at <http://dvidshub.net/r/zij5if>.

The painting had been on display at the museum since March 18, 2011, as part of an exhibition of 50 baroque paintings on loan from the Pinacoteca di Brera in Milan, Italy.

The painting is among many works of art and other valuable items, taken in a forced sale from the estate of Federico Gentili di Giuseppe. Gentili died of natural causes in Paris in April 1940, just months before the Nazi army invaded France in 1941. After receiving advanced warning of the impending Nazi invasion, Federico Gentili's children and grandchildren fled from France, escaping to Canada and the United States. Other family members, who were unable to flee, died in concentration camps.

Gentili's grandchildren have taken legal steps internationally to find and reclaim works illegally taken from their family during the Nazi occupation. In a landmark 1999 decision relating to World War II plunder, a Paris Court of Appeals forced the Musee de Louvre in Paris to return five

paintings to the Gentili family, and ruled that the auction of the Gentili estate in Nazi-occupied France was an illegal forced sale and a "nullity."

Earliest records about the painting indicate that it dates back to around 1538. It then appears in the collection of Antonio and Cesare Averoldi, and then in the Crespi Galerie. On June 4, 1914, after legally exporting a portion of the Crespi Collection from Italy, the Crespi Galerie put this painting and others up for auction in Paris, where it was subsequently purchased by Federico Gentili. After Gentili died, his estate was auctioned by French Vichy authorities in 1941, acting in concert with the Nazi occupiers; and the Gentili heirs were prohibited by law from returning to claim the painting. Several extraordinary anti-Semitic laws had been imposed, depriving French nationals who had left France of their nationality and arranging for confiscation of their property. Another German order, dated Sept. 27, 1940, established that, "Jews who had fled from the occupied zone were banned from returning there." As a result, the painting was sold in the illegal, forced sale of 1941. The painting was thereafter acquired by the Pinacoteca di Brera in 1998.

U.S. Attorney Marsh and Assistant U.S. Attorney Bobby Stinson prosecuted the federal case for the United States.

U.S. Attorney Marsh praised the investigation by Interpol and HSI agents that brought this long-standing injustice to light: "Interpol and HSI deserve special credit for their

efforts on this case. Their investigation not only identified the presence of this looted artwork in our district but also confirmed many details that were essential to a successful legal outcome. They obtained evidence from several different countries and also obtained documentation that confirmed the legal exportation of this painting from Italy prior to its sale to the Gentili family in France. It is not every day that our agents are required to track down and verify the provenance of a Renaissance painting. It was an unusual and dated investigative trail, but they were up to the challenge."

HSI plays a leading role in criminal investigations that involve the unauthorized importation and distribution of cultural property, as well as the illegal trafficking of artwork. The agency specializes in recovering works that have been reported lost or stolen. The HSI Office of International Affairs, through its 70 attaché offices in 47 countries, works closely with foreign governments to conduct joint investigations, when possible.

HSI specially trained investigators, assigned to both domestic and international offices, partner with governments, agencies and experts to protect cultural antiquities. They also train investigators from other nations and agencies on investigating crimes involving stolen property and art, and how to best enforce the law to recover these items when they emerge in the marketplace.

Since 2007, HSI has repatriated more than 2,500 items to more than 23 countries.



# Les victimes du Costa Concordia intentent un recours collectif

**T**his week, victims of the doomed Costa Concordia Cruise Ship that capsized off the Italian coast in January filed a new Complaint against Miami headquartered Carnival Corp., the builder of the Costa Concordia, for product liability, against Carnival's Miami-based architect for defective ship design and against Carnival for a pattern and practice of concealing and/or delaying notification of life threatening situations to passengers on board their cruise ships, amongst other causes of action. Another claim, alleging wrongful death on behalf of several other parties, is to be filed shortly.

The suit alleges that Carnival was aware that the ship's hull design and power systems were defective. In February 2010 the hull of Carnival's Costa Europa was punctured against a dock in Egypt creating a small hole, roughly 1/30th (6 feet) the size of the hole in the Costa Concordia's hull, yet that ship flooded and listed severely at the cost of multiple lives. To date, the company refuses to release the incident report relating to the Europa accident to the public.

In November 2010, Concordia's sister ship the Carnival Splendor caught fire and was stranded off the coast of Mexico due to a catastrophic failure of a generator in one of the engine rooms. Splendor's second generator, located in another engine room, should have kicked in but failed to work. At the time, Carnival Cruise Lines' CEO Gerry Cahill was quoted in Travel Weekly: "Having two engine rooms like we do is pretty much the norm in the cruise industry". Cahill added that Carnival had determined that "there are certain things that we can do to increase the effectiveness of that redundancy." Cahill also said that these lessons would likely be applied to Carnival's sister brands in the Carnival Corp. group, but the Concordia was plagued by multiple electrical failures after the crash, causing tremendous loss of life and property, personal injury and terror for those on board.

Indeed, as Marc Jay Bern of Napoli Bern Ripka Shkolnik, LLP, co-lead attorney along with Mitchell Proner of Proner & Proner, representing Costa Concordia victims recently



Source: Wikipedia

noted, "No one got off the Concordia unscathed. Even those who survived and avoided serious physical injuries will never be the same after the horror they lived through. These people trusted a well-known cruise industry brand and had every reason to believe they were in responsible and experienced hands but unfortunately that proved to be anything but the truth."

Law firms Napoli Bern Ripka Shkolnik & Associates, LLP (with offices in New York and Florida) and New York-based Proner & Proner, along with the Italian firm CODACONS, are representing the plaintiffs in their litigation against the Carnival Group and the other responsible parties. At least \$2 million dollars in compensation per passenger is sought and attorneys plan to request \$590 million dollars in punitive damages.

The action, filed in State Court before the Florida Circuit Court (11th Judicial Circuit) in Miami-Dade County, Florida is against Carnival Corporation, Carnival Corporation & PLC, Costa Cruise Lines, Inc. and Costa Crociere SPA, are all registered in the State of Florida and face state law claims for Maritime Negligence, Gross Negligence, Negligence - Product Defect as to Carnival Corp., Professional Negligence of the Ship's Architect, Intentional Failure to Warn, Intentional Failure to Abandon Ship, Intentional Failure to Notify Authorities, Corporate Pattern and Practice of failure to warn, Intentional Infliction of Emotional Distress, Negligent Retention (by the Cruise Line of Captain Schettino), Fraudulent Misrepresentation and Fraudulent Inducement.

### ROBIC annonce la nomination de Gabrielle Moisan et de Danièle Éthier à titre d'associées



Gabrielle Moisan est avocate, biochimiste et agente de brevets. Elle se spécialise dans la poursuite de demandes de brevets et la rédaction d'opinions en brevetabilité, validité, contrefaçon et libre fabrication dans le domaine des sciences de la vie et pharmaceutique.



Danièle Éthier est biochimiste et agente de brevets. Elle est spécialisée dans la poursuite de demandes de brevets et la rédaction d'opinions dans le domaine pharmaceutique et des sciences de la vie.

### Une nouvelle « citoyenne Blakes » : Katrina Parker, avocate en immigration, se joint à Blakes

La pratique de Me Parker est principalement axée sur les entreprises multinationales et leurs cadres supérieurs, à qui elle apporte son expertise dans le cadre d'une vaste gamme de questions d'immigration et de citoyenneté. Elle travaille en étroite collaboration avec les conseillers juridiques internes et le personnel des services des ressources humaines en ce qui concerne toutes les demandes d'immigration et de citoyenneté. En outre, elle représente des clients à la Cour fédérale du Canada dans le cadre de leurs demandes de contrôle judiciaire.

### Ex-Fasken Martineau, David Lemieux se joint à Norton Rose

David est reconnu parmi les meilleurs avocats du domaine bancaire au Québec et au Canada, sa pratique couvre principalement le financement des sociétés et comprend aussi le redressement des entreprises. Il représente surtout des institutions financières, y compris des consortiums de prêteurs, des emprunteurs et des investisseurs. L'arrivée de David Lemieux au sein de Norton Rose Canada vient renforcer la profondeur et l'expertise de notre équipe de premier plan en droit bancaire, tant à Montréal qu'au Canada.

### L'équipe de BLG se dépasse et franchit le cap du million de dollars !



Pour sa 18e participation à la collecte de fonds « Pédalez pour les enfants », l'équipe de BLG Montréal a réalisé son objectif d'amasser 125 000 \$, franchissant cette année le cap du million !

Pour la 18e année consécutive, plus de trois cents personnes, avocats, parajuristes et membres du personnel de Borden Ladner Gervais S.E.N.R.C.L., S.R.L. (BLG), ont déployé leurs énergies pour la collecte de fonds « Pédalez pour les enfants » au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

« Nous participons à cet événement depuis 1995 et c'est avec beaucoup de fierté que toute l'équipe de BLG s'implique pour contribuer au mieux-être des enfants. Cette année, nous atteignons un jalon important en franchissant le cap du million de dollars », souligne Me Alex K. Paterson de BLG.

« L'implication de nos bénévoles a été plus qu'énergique. L'équipe de BLG Montréal avait l'objectif ambitieux d'amasser 125 000 \$ cette année afin de franchir le cap du million. Et c'est mission accomplie », mentionne Me Jacques S. Darche, président du comité « Pédalez pour les enfants » de BLG.

Aucun effort n'a été ménagé pour atteindre l'objectif. Ainsi, de nombreuses activités ont été organisées pour récolter des fonds, dont des tirages et un buffet gastronomique.

Les fonds recueillis par l'équipe de BLG ont été remis à la Fondation dont la mission est de soutenir l'excellence des soins prodigués à l'Hôpital de Montréal pour enfants du Centre universitaire de santé McGill.

# Les nouveaux avocats Ad. E. du Barreau du Québec

**L**e Barreau du Québec a le vif plaisir d'annoncer les noms des avocates et des avocats à qui il décerne cette année la distinction Avocat émérite (Ad. E.). La cérémonie officielle pour souligner l'attribution de ces distinctions aura lieu le 4 septembre 2012, à Montréal.

## Les distinctions Avocat émérite (Ad. E.)

Chaque année, le Barreau décerne la distinction honorifique Avocat émérite (ou Advocatus Emeritus) à des membres de l'Ordre qui se sont distingués par l'excellence de leur carrière professionnelle, par leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore par leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire.

## Ode photographique à l'espoir réalisée par un avocat montréalais



### William Brock présente des survivants de la leucémie pour inspirer et recueillir des fonds pour la recherche.

Le combat de William Brock contre la leucémie n'a pas pris fin après son traitement à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, un centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal. Associé du cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l., monsieur Brock a entrepris plusieurs grandes initiatives pour faire progresser le traitement contre les cancers du sang, y compris, récemment, la publication de l'ouvrage Portraits d'espoir. Le lancement du livre, qui paraît simultanément en anglais sous le titre Portraits of Hope, a eu lieu le 21 juin 2012.

Instituée en 2007, cette distinction est remise par le Barreau du Québec à ses membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions et contributions, ou pour leur parcours professionnel d'exception qui a contribué à promouvoir l'image de la profession. Cette marque honorifique se lit par Ad. E., abréviation de Advocatus Emeritus, et s'ajoute au nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2012 sont :

Me Donato Centomo, Ad. E.	Laval
Me Bernard Cliche, Ad. E.	Québec
Me Geneviève Cotnam, Ad. E.	Québec
Me Pierre Deschamps, Ad. E.	Montréal
Me Nathalie G. Drouin, Ad. E.	Québec
Me Marc-André Fabien, Ad. E.	Montréal
Me Réal A. Forest, Ad. E.	Montréal
Me Suzanne Gagné, Ad. E.	Québec
Me Sébastien Grammond, Ad. E.	Outaouais
Me Jean-Claude Hébert, Ad. E.	Montréal
Me Simon Hébert, Ad. E.	Québec
Me Marie-Josée Hogue, Ad. E.	Montréal
Me Claude M. Jarry, Ad. E.	Québec
Me Marco Labrie, Ad. E.	Longueuil
Me John Nicholl, Ad. E.	Montréal
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.	Montréal
Me Mindy Paskell, Ad. E.	Montréal
Me Pierre Poupart, Ad. E.	Montréal
Me Guy Pratte, Ad. E.	Montréal
Me Claude-Armand Sheppard, Ad. E.	Montréal
Me Louis V. Sylvestre, Ad. E.	Laurentides- Lanaudière

Il est à noter que les membres récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau reçoivent automatiquement la distinction Avocat émérite s'ils ne l'ont pas déjà :

Médaille du Barreau du Québec 2012 :

Me Renée Dupuis, C.M., Ad. E.

Mérite Christine-Tourigny 2012 :

Me Stéphanie Bernstein, Ad. E.

Mérites 2012 : Me Robert Primeau, Ad. E.

Me Claude Savoie, Ad. E.

Mérite Innovations 2012 : Me Yann Joly, Ad. E.

# Le mérite n'attend pas le nombre des années

**L**e cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais S.E.N.R.C.L., S.R.L. (BLG) est fier d'annoncer que Me Guy Pratte, associé et président du Conseil national de BLG, sera honoré par le Barreau du Québec et se verra décerner la distinction Avocat émérite.

Créée par le Barreau du Québec en 2007, cette prestigieuse distinction Ad. E. (Advocatus Emeritus) reconnaît l'importante contribution de Guy Pratte à la profession du droit, son dévouement et sa passion à former la future génération d'avocats, de même que son engagement envers la société.

Me Pratte pratique le droit dans les bureaux de Toronto, d'Ottawa et de Montréal du cabinet. Il plaide régulièrement devant la Cour suprême du Canada, de même que devant les cours supérieures et les cours d'appel du Québec et de l'Ontario, la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale du Canada.

En outre, il est membre de l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême et fellow du American College of Trial Lawyers.

Son engagement et sa volonté à faciliter à l'accès à la justice ont été reconnus à maintes reprises. Le prix Zenith Lexpert® de l'équipe bénévole (pro bono) de l'année 2011 a été attribué à l'équipe dirigée par Guy Pratte dans la cause au civil de Réjean Hinse pour condamnation injustifiée intentée contre les gouvernements provincial et fédéral. Il a également été reconnu dans les éditions de 2012 de Chambers Global – The World's Leading Lawyers, The Best Lawyers in Canada, The Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada et Benchmark Canada – The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms and Attorneys.

Tout au long de sa carrière, Guy Pratte a consacré beaucoup de temps à l'enseignement. En 2011, il a donné un cours sur la Cour suprême du Canada à l'école de droit de l'Université de Toronto et, en 2013, il sera détenteur de la Chaire Mil-



Me Guy Pratte de BLG

vain en techniques de plaidoirie à l'école de droit de l'Université de Calgary. Il a déjà donné des cours de droit de la preuve (Université d'Ottawa); de droit contractuel (Université de Montréal); de pratiques actuelles en matière de droit (Université Western Ontario); et de droit administratif (cours d'admission au barreau – Barreau du Haut-Canada).

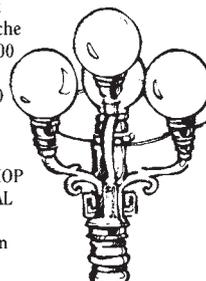
Admis au Barreau de l'Ontario en 1984 et au Barreau du Québec en 2002, il a obtenu un baccalauréat ès arts (Distinction – Médaille d'or) en histoire et en philosophie de l'Université Western Ontario. Il est également titulaire d'une maîtrise ès arts en philosophie et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto.

## Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733



# New York attorney general's office wins national award for legal excellence

Non-Partisan National Association of Attorneys General Gives A.G Schneiderman's  
Office Award For Best Legal Brief Filed By A State In The Supreme Court

Brief Argued Arizona Immigration Measure Undermines Federal Law Enforcement  
Priorities And Threatens Civil Rights

**I**n recognition of legal excellence in advocacy before the U.S. Supreme Court, the National Association of Attorneys General (NAAG) today announced that it has honored the New York Attorney General's Office with its "Best Brief Award" for the current Supreme Court term. The non-partisan organization presented this award for the Attorney General's friend-of-the-court brief in the case of *State of Arizona v. United States of America*. The brief argued that a controversial Arizona measure targeting undocumented immigrants is unconstitutional because it is inconsistent with federal law, threatens civil rights, and undermines federal law enforcement priorities.

The brief also argued that states have broad authority to enact and enforce a wide variety of laws affecting immigrants, but only the federal government can establish and oversee an enforcement policy for the removal of undocumented immigrants from the United States. The brief, which was prepared with the State of California, was filed on behalf of 11 states. The winning brief was chosen by a panel of experienced private-sector Supreme Court litigators.

"One of my top priorities is making the Office of Attorney General the best public law firm in the nation,

and this honor recognizes the extraordinary work of our attorneys who are working hard every day to make that vision a reality," said Attorney General Eric T. Schneiderman. "This well-deserved award for an outstanding brief confirms the talent of our top-notch appellate lawyers - they have made our state proud."

The measure, known as SB 1070, requires Arizona law enforcement officials to engage in their own enforcement activities in aid of removal - including arrest and detention of individuals who appear to be undocumented immigrants - without any federal oversight, and without regard to federal enforcement priorities. The Arizona law also criminalizes any work (or attempts to find work) by undocumented immigrants, and any failure by such immigrants to comply with federal registration requirements. The United States sued to prevent enforcement of the Arizona law, on the ground that it conflicts with federal law and policy, and two lower federal courts agreed. Arizona is now attempting to get the U.S. Supreme Court to overturn that decision.

The Arizona law "improperly displaces and supplants federal authority over removal of undocumented immigrants, a subject that the Constitution leaves to

Congress, and that Congress delegated to the discretion and exclusive oversight of federal executive officials. S.B. 1070 thus obstructs and impedes federal efforts to establish national priorities for the removal of undocumented immigrants," the states argued in the brief. "Overzealous and indiscriminate attempts to identify and remove undocumented immigrants also pose many risks for civil-rights violations—a risk that spills over to legal residents. Enforcement measures targeted at 'removable' immigrants—such as documentation checks or other investigatory measures—therefore threaten to sweep in many legal immigrants and U.S. citizens who simply share the same race, ethnicity, or cultural markers as undocumented immigrants common to a particular area."

The other states joining the brief, in addition to New York and California, are Connecticut, Hawaii, Illinois, Iowa, Maryland, Massachusetts, Oregon, Rhode Island, and Vermont.

The brief argued that Congress placed the federal executive branch in charge of implementing and overseeing a nationwide immigration policy with specific enforcement priorities. As part of that policy, the executive branch oversees state cooperative efforts to identify, apprehend, and detain undocumented immigrants for purposes of removal. But under federal law the states may not pursue their own enforcement priorities without federal oversight. The brief identifies several good reasons for that principle.

First, enforcement activities to remove people from the U.S. can have broad effects on entire communities, which may consist of documented and undocumented immigrants as well as U.S. citizens. These effects can disrupt families, communities, and other economic and social relationships. Second, enforcement measures targeted at undocumented immigrants threaten to sweep in many documented immigrants and citizens as well -- and overzealous enforcement efforts create the risk of civil rights violations that in-

flict grave harms on those who simply share the same race, ethnicity, or appearance as the undocumented immigrants being targeted.

The brief also argued that, if states could enforce their own priorities and policies in this area, their actions would have substantial effects on other states. Arizona's unilateral removal policy would place serious demands on federal authorities, who would have to respond to Arizona officers' information requests and determine what to do with individuals detained by Arizona. This would divert federal resources from the priority areas set by Congress, including protecting the public from dangerous felons and terrorists, not only in Arizona but elsewhere. And Arizona's independent enforcement policies would inevitably impact the choices made by immigrants and legal residents about where to live and visit, resulting in a substantial social and economic impacts on other states.

NAAG is a non-partisan organization founded in 1907 to foster interstate cooperation on legal and law enforcement issues, conduct policy research and analysis of issues, and facilitate communication between the states' chief legal officers and all levels of government. NAAG's "best brief" award is based on the decision of a panel consisting of appellate experts from major private law firms throughout the United States.

The award will be presented in Washington, D.C. on July 11 to Solicitor General Barbara Underwood, who prepared the brief together with Deputy Solicitor General Cecelia Chang, Civil Rights Bureau Chief Kristen Clarke, and Special Counsel to the Solicitor General Steven Wu, with assistance from Assistant Solicitor General Matthew W. Grieco and Assistant Attorney General Clare Norins. A decision in the case is expected by the end of this month.

A copy of the Attorney General's award-winning brief is available.

**PRIX 25 \$**  
**FIXE**

Stephanie,  
Réservez ma table,  
SVP

**MIDI D'ENFER**  
**POWER LUNCH**  
11:30 - 2:30 LUNDI - VENDREDI  
1221 René-Lévesque Ouest  
reservations@1221steakhouse.com  
514.879.1221

**DOUZE VINGT ET UN**

# Selon un sondage, les mandats suivant recommandations des clients entre avocats constituent une importante source de revenus pour les cabinets d'avocats canadiens

**S**elon un nouveau sondage effectué par Lexis-Nexis® Martindale-Hubbell® pour le compte de l'Association du Barreau canadien (ABC), la majorité des cabinets d'avocats sondés ont tiré au moins 20 pour cent de leur revenu annuel total de mandats provenant de recommandations, et plus d'un sur dix en a tiré la moitié de leur revenu.

L'étude, intitulée Recommandations des clients entre avocats : Point de vue canadien, porte sur plusieurs questions qui touchent le marché des recommandations, notamment : la dynamique des recommandations au Canada; les principaux types de mandats recommandés; les principaux attributs des cabinets qui bénéficient des recommandations; le changement prévu du volume des recommandations au cours des 12 prochains mois et les méthodes stratégiques de protection et d'augmentation du niveau de mandats reçus suivant recommandations. Le sondage a été effectué en ligne entre février et mars 2012 et est fondé sur les réponses reçues de 70 cabinets d'avocats provenant de toutes les régions du pays.

Le sondage indique que 55 pour cent des répondants estiment qu'ils sont surtout les bénéficiaires de nouveaux mandats provenant d'autres cabinets d'avocats, dont la majorité provient de la même province ou du même territoire – souvent du même comté ou district ou de la même ville. Par opposition, seulement 39 pour cent des répondants indiquent qu'ils font et reçoivent des recommandations à parts égales. En ce qui a trait aux recommandations internationales (qui constituaient seulement 17 pour cent des recommandations reçues au cours des 12 derniers mois), les États-Unis demeurent le principal pays de recommandations pour les cabinets d'avocats canadiens, suivis – de très loin – par l'Europe. Quatorze pour cent des cabinets répondants ne suivent pas du tout les recommandations.

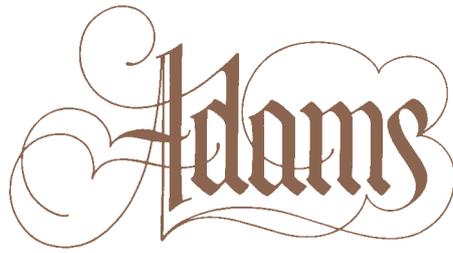
« Même s'il ne s'agit que de résultats sommaires, il est manifeste que les revenus tirés de recommandations d'autres

avocats sont très importants pour de nombreux cabinets d'avocats », déclare le chef de la direction de l'ABC, John Hoyles. « Compte tenu de la conjoncture économique difficile qui se poursuit, ces revenus procurent aux cabinets un appui apprécié qui les aide à atteindre leurs nouvelles cibles commerciales à un moment où d'autres sources de nouveaux clients sont plus statiques. »

Selon le sondage, les principales affaires visées par des recommandations relèvent des domaines du litige, de l'arbitrage et du règlement des différends, suivis du droit immobilier et du droit général des sociétés. Dans le choix du ou des cabinets recommandés, les facteurs de sélection les plus importants sont « l'expertise » et la « qualité du travail » pour les domaines de pratique requis. De plus, les niveaux généraux de services demeurent fondamentaux et les partenaires de recommandations doivent rester en contact au moyen de rapports et de mises à jour réguliers.

Les participants au sondage étaient optimistes quant à l'avenir du revenu qu'ils tirent des recommandations. La plupart (58 %) ont prédit que ces revenus demeureraient stables au cours des 12 prochains mois, en majeure partie en raison des tendances historiques et de l'économie stagnante. Environ le tiers espéraient une augmentation, tandis que seulement 4 % s'attendaient à ce que les volumes augmentent sensiblement au cours des 12 prochains mois. Dans le cas des cabinets qui s'attendaient à une augmentation, cela résultait directement d'une stratégie consistant à expressément rechercher de nouvelles relations par suite de recommandations ou à consacrer les relations actuelles.

Parmi les activités tactiques qu'exercent les cabinets pour protéger leurs revenus de recommandations, mentionnons le développement de leur site Web pour mieux communiquer et démontrer une expertise donnée, encourager les avocats à développer ou entretenir leurs réseaux et leurs relations personnelles, notamment les relations informelles de « meilleur ami », et miser sur les médias sociaux.



## Gravures Adams

### **Pour tous vos besoins en imprimerie**

Imprimer, Graver, Estampage à Chaud, Gaufrer  
En-Têtes de Lettres, Enveloppes, Cartes d'Affaires  
Invitation, Annonces, Couvertures, etc.

### **Système de gestion de commandes en ligne**

**S.V.P. communiquer avec nous  
pour recevoir des échantillons gratuits ou une soumission**

*Depuis*

**Gravures  
Adams  
International Ltée**  
Pour tous vos besoins en imprimerie

**Siège Social**  
5690, boul. Thimens  
St-Laurent, QC H4R 2K9  
**T 514-937-7744**  
**F 514-937-9316**

**Sans Frais: 1-888-232-6729**  
[www.adamsengraving.com](http://www.adamsengraving.com)  
[info@adamsengraving.com](mailto:info@adamsengraving.com)  
**MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO**

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$\***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **18 956 \$\***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 762 \$\***



**Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.**

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com).



**AABC**

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN  
Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

\* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 17 février 2012. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.